

Direction Générale Adjointe chargée de la Solidarité

*Direction pour les Personnes Âgées et les Personnes Handicapées*

**Service des Personnes Handicapées**

**AIDE SOCIALE A L'HEBERGEMENT CHEZ UN ACCUEILLANT FAMILIAL**

- Dossier réglementaire dûment complété et signé
- En cas de changement de situation, fournir l'imprimé « changement de situation »

**IDENTITE**

- Copie de la carte d'identité ou du livret de famille

**RESIDENCE**

- Taxe d'habitation et foncière
- Pour les résidents de nationalité étrangère : titre de séjour en cours de validité
- Copie du contrat de placement chez le particulier agréé (avec nom et adresse de la famille d'accueil) et de l'arrêté d'agrément délivré par le Conseil Général
- Les adresses précédentes avec dates d'arrivée et de départ

**COUVERTURE SOCIALE**

- Copie de la carte d'immatriculation ou attestation délivrée en même temps que la carte vitale en cours de validité
- Adhésion à une assurance privée

**POUR LES PERSONNES DE MOINS DE 60 ANS**

- Décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie établissant le taux d'incapacité et l'orientation dont relève la personne